

# Le Biganon

## Vensacais

### Informations municipales Janvier à juin 2022

#### LE MOT DU MAIRE

2021 : encore une année compliquée, émaillée de hauts et de bas liés aux soubresauts du Covid-19, avec une baisse notable de la convivialité du fait de la suppression de festivités et de l'instauration d'un pass sanitaire.

Félicitons et remercions nos bénévoles, les Mounaqueurs, d'avoir planté un beau décor festif hivernal dans le centre-bourg. Coup de chapeau également à Pierre SERVEAUX pour son action de développement de la salle de musculation ; la gestion de cette dernière vient d'être confiée à Nicolas RADOVIC sous le nom de NR Fitness Club. Un grand merci aux élus et, surtout, au personnel qui s'investissent chaque jour pour le bien de notre commune et de sa population.

Côté tissu économique, Kalisyma (pizzas à emporter), a ouvert ses portes en face de la mairie et un magasin éphémère de vêtements a fonctionné tout le mois de décembre. Un autre commerce devrait en principe s'installer en centre-bourg dans les mois qui viennent.

Par ailleurs, vous avez sans doute remarqué que nous avons renforcé la communication directe et en temps réel auprès des habitants en mettant en place l'application gratuite PanneauPocket ainsi qu'en installant un panneau électronique plus performant.

Malgré les conditions sanitaires difficiles, nos chantiers se sont poursuivis en 2021 et certains de nos projets ont mûri. Même si l'État complique de plus en plus la tâche des communes en termes d'urbanisme en voulant « geler » les nouvelles constructions, l'équipe municipale se bat chaque jour pour le bien de Vensac. Mairie, Maison de la Chasse, Cabinet médical seront au programme des chantiers 2022. D'autres projets de restructuration du centre-bourg se profilent et seront définis puis peaufinés dans un proche avenir.

Après des années de contribution à l'animation de notre commune avec talent, dévouement et bonne humeur, Jean DESPLANQUES et son équipe du Comité des fêtes ont besoin de renforts humains pour être en mesure de continuer, pour le plaisir de tous. Depuis septembre, les associations ont repris leurs activités et ont réservé la salle des fêtes pour des manifestations durant le premier semestre 2022. De son côté, la municipalité a annulé la cérémonie des vœux au vu de la recrudescence de cas de Covid-19 mais a maintenu quelques rendez-vous avec la population vensacaise, à savoir le repas des Anciens, la fête du village et une soirée musicale, sous réserve de la situation sanitaire. Espérons que tout ceci ne sera pas trop perturbé...

Restons optimistes et abordons la nouvelle année avec dynamisme et pleins d'espoir. L'ensemble des élus et le personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter d'agréables fêtes et vous offrir nos meilleurs vœux pour 2022.



Jean-Luc PIQUEMAL





## RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes-rendus intégraux des Conseils municipaux des 19 juillet, 20 septembre et 15 novembre 2021 sont à votre disposition à la mairie ou sur le site Internet de la commune ([www.vensac-medoc.com](http://www.vensac-medoc.com)).  
Pensez à les consulter pour être bien informés sur les décisions prises.

## MAIRIE

Les travaux avancent bien, après quelques retards enregistrés en 2021. Le bâtiment devrait être achevé en février 2022.

L'inauguration se déroulera vraisemblablement d'ici la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2022, sous réserve des conditions sanitaires applicables à ce moment-là. Vous serez, bien entendu, informés de la date et conviés à cet événement.

Dès l'emménagement dans la nouvelle mairie, les bureaux actuels seront rénovés pour accueillir le cabinet médical (médecin, infirmières, psychologue).

## MAISON DE LA CHASSE

Après deux appels d'offres infructueux pour une construction, la municipalité a revu le dossier de la Maison de la Chasse. Elle a eu l'opportunité d'acquérir la propriété située 26 route des Tuilières, derrière le terrain initialement prévu.

Quelques travaux permettront d'adapter le bâtiment à sa nouvelle utilisation. Il devrait être opérationnel pour l'ouverture de la chasse 2022.



## PLU ET SCOT

Suite à la fusion des Communautés de Communes pour devenir Médoc Atlantique, l'État a demandé une révision des deux SCoT (Schémas de Cohérence Territoriales) pour aboutir au SCoT Médoc Atlantique.

Parallèlement, nous avons mis le PLU (Plan Local d'Urbanisme) en révision afin de rendre ce document compatible (terme approprié) avec le nouveau SCoT et en adéquation avec la nouvelle doctrine d'application de la Loi littoral définie par l'État.

En attendant, l'État défère au Tribunal administratif de nombreux permis de construire alors qu'ils respectent parfaitement le PLU. En effet, l'État veut limiter l'artificialisation des sols et, donc, densifier l'habitat.

En termes d'urbanisme, le comportement actuel de l'État rend l'avenir incertain et inquiétant. Certes, il n'est pas souhaitable d'avoir trop de constructions nouvelles en peu de temps, mais il faudrait que les règles soient bien claires, ce qui n'est pas le cas à ce jour.

## TAXE FONCIÈRE

En 2020, le Conseil municipal avait décidé de baisser de moitié le taux de la taxe foncière communale sur les propriétés bâties de 17,04 % à 8,52 %. En 2021, la réforme des taxes par l'État a entraîné un transfert du taux de la taxe départementale vers la commune.

Ceci explique que le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à Vensac s'élève aujourd'hui à 25,98 % correspondant à la taxe communale de 8,52 % augmentée de la taxe départementale de 17,46 %.

Donc, hors une augmentation des bases d'imposition, le taux de la taxe foncière à Vensac n'a pas changé depuis la baisse de 2020.



# RAPPELS DE COMPORTEMENTS CITOYENS

## ANIMAUX ERRANTS

Sont considérés en état de divagation :

- **tout chien** qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est **éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres** ;
- **tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître** et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

De manière générale, les animaux en divagation sont récupérés avec votre aide par la commune et envoyés en fourrière. Si les propriétaires sont retrouvés, la commune peut dresser contravention et facturer les frais de fourrière engagés.

Par ailleurs, le maire peut faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification. En vertu du règlement sanitaire départemental, il est strictement interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons, sous peine de contravention.

## BRUITS DE VOISINAGE

Il est rappelé que, comme stipulé dans l'arrêté de la DDASS du 22 août 2008, toute émission de bruits, autres que professionnels, culturels et sportifs, de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité est passible d'une contravention de 68 €.

*A noter qu'en règle générale, et contrairement à ce que vous pourriez penser, toute contravention dressée par la commune est versée à l'État et ne va pas dans les caisses de la commune.*



## STATIONNEMENT LE LONG DE LA PLAGE

Beaucoup de gens déplorent le stationnement prolongé de camping-cars le long de la plage de Vensac, en particulier durant toute la saison estivale.

Il faut savoir que la municipalité se préoccupe depuis longtemps du non-respect de l'interdiction pour tout véhicule de stationner le long du littoral (RD 102 E1) de 23h à 7h, comme indiqué sur les panneaux positionnés sur cette route ainsi qu'à chaque accès à la plage. Le policier municipal effectue très régulièrement des patrouilles la nuit et a tout pouvoir pour verbaliser les contrevenants, conformément à un arrêté municipal. 412 verbalisations ont été ainsi enregistrées pour l'année 2021.

## MISSION LOCALE DU MÉDOC

Les jeunes de 16 à 25 ans peuvent recourir à la Mission Locale du Médoc concernant leur avenir en termes de métier, de formation et de solutions relatives au logement, à la mobilité, à la santé, à la justice, à des problèmes financiers et au Service civique.

Mission Locale du Médoc - 34 cours Jean Jaurès - 33340 LESPARE

Tél. : 05 56 41 06 12 - E-mail : [contact@mlmedoc.fr](mailto:contact@mlmedoc.fr)

[www.missionlocalemedoc.fr](http://www.missionlocalemedoc.fr) - Facebook : Mission Locale Médoc

Accueil du lundi au jeudi de 9h à 17h et le vendredi de 9h à 16h.



## NR FITNESS CLUB

Remercions chaleureusement Pierre SERVEAUX qui lança la salle de musculation début 2017 et en développa la fréquentation avec enthousiasme durant 4 ans et demi. Souhaitons-lui une agréable retraite.

Depuis le 4 octobre 2021, la commune a confié la gestion de cet équipement à un jeune Vensacais, Nicolas RADOVIC, sous l'enseigne « NR Fitness Club ». Ce trentenaire, ancien footballeur professionnel et passionné de bodybuilding, bardé de plusieurs diplômes en matière de sport, de massothérapie et de diététique, a acquis en Médoc une belle réputation avec son club situé à Euronat.

Dans un décor rénové et des espaces réaménagés, Nicolas et son équipe accueillent désormais à Vensac 7 jours/7, tout au long de l'année, pour séances personnalisées de musculation, suivi nutritionnel, massothérapie, sauna (pour tout renseignement, 06 25 55 61 36). Le premier trimestre d'activité s'avère très satisfaisant.

La salle de gym de ce bâtiment communal continue à recevoir les enfants de l'école de Vensac les lundis, mardis, jeudis et vendredis, ainsi que les bénéficiaires des cours proposés par Vensac Détente.

## AIRE DE JEUX

Constatant le succès de l'aire de jeux mise en place en 2020 entre les commerces et la salle des fêtes, le Conseil municipal a souhaité étoffer les installations comprenant une tyrolienne, une balançoire, un toboggan et des jeux à ressort. Un trampoline et une pyramide de cordes complètent désormais cet espace qui fait la joie des enfants et des adolescents.



## PASS'DÉCHÈTERIES

Depuis le 25 octobre 2021, le SMICOTOM a lancé une modernisation des accès en déchèterie. **À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, il est indispensable que vous présentiez un pass personnel lors de chaque passage.**

### Comment obtenir votre Pass'Déchèteries ?

**Si vous ne disposez pas d'Internet ou/et de smartphone, contactez le SMICOTOM au n° vert 0 800 505 508 pour demander votre pass.**

**Si vous avez une connexion Internet et un smartphone, suivez la procédure suivante :**

1. Rendez-vous sur la plateforme utilisateur [smicotom.e-reom.net](https://smicotom.e-reom.net) (accès direct depuis le site Internet du SMICOTOM ou depuis l'application Smicotom-L'info déchets), à la rubrique « Demander un accès en déchèterie ».
2. Créez votre espace. Vous recevrez un SMS avec vos identifiants et votre mot de passe pour accéder à votre espace personnel. Cette création de compte génère automatiquement la demande de pass.
3. Votre demande ayant été traitée puis validée, vous recevrez un SMS avec votre pass sous forme de QR Code.
4. Stockez votre Pass'Déchèteries : 4 solutions s'offrent à vous
  - Capture d'écran de votre pass et stockage dans vos photos.
  - Ajout du lien de votre pass à l'écran d'accueil de votre smartphone.
  - Entrée manuelle de l'identifiant à 13 caractères sous le QR Code reçu dans les applications de stockage de cartes de fidélité pour générer un code barre correspondant (test effectué sur Stocard).
  - Téléchargement d'un PDF imprimable depuis votre espace dans [smicotom.e-reom.net](https://smicotom.e-reom.net)



## SERVICES

**Mairie** : tél. 05 56 09 44 04

E-mail : [mairiedevensac@vensac-medoc.com](mailto:mairiedevensac@vensac-medoc.com)

Site : [www.vensac-medoc.com](http://www.vensac-medoc.com)

Ouverte lundi, mardi, jeudi de 9h à 13h et de 14h à 17h ; mercredi et vendredi de 9h à 13h ; samedi de 9h à 12h.

**Agence postale communale** : tél. 05 56 09 46 69

E-mail : [ap.335410@orange.fr](mailto:ap.335410@orange.fr)

Ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 12 h.

**Cabinet médical**

**Médecin** : Hélène SAULDUBOIS - rendez-vous au 05 56 41 33 16.

**Infirmières** : soins à domicile et cabinet - rendez-vous au 05 56 59 22 78.

**Psychologue** clinicien pour enfants et adultes : Charles DELORD - rendez-vous au 06 13 64 64 71.

**Kinésithérapeute** : Vincent LAGNEY - sur rendez-vous au 06 70 70 61 50.

**Cabinet vétérinaire** « Dune et Océan » : tél. 05 56 59 00 15 - Urgences 24h/24 au 06 19 63 22 24.

**Déchèterie** (Vensac) : tél. 05 56 73 27 40

Ouverte du mardi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h20—**Pass'Déchèteries obligatoire**

**SMICOTOM** : tél. 05 56 73 27 40 - [www.smicotom.fr](http://www.smicotom.fr)

Collecte hors Vensac Océan : bac gris/vert mercredi après-midi chaque semaine - bac jaune mercredi après-midi **semaines impaires**

Collecte Vensac Océan **chaque semaine** : bac gris/vert jeudi matin ; bac jaune vendredi matin.

**Supérette VIVAL** : tél. 05 57 75 04 85

Ouverte tous les jours de 8h à 12h30 et de 15h à 19h et de 8h à 12h30 dimanches et jours fériés

Point Mondial Relay - Service café/thé sur place ou à emporter.

**Salle de sport / NR Fitness Club** ouvert 7 jours / 7 : Nicolas RADOVIC – tél. 06 25 55 61 36.

**SAMU** : tél. 15.

**Sapeurs-pompiers** : tél. 18 ou 112.

**EDF (ENEDIS)** : dépannage urgent au 09 72 67 50 33.

**EAU (VEOLIA)** : tél. 05 61 80 09 02.


## INFORMATION DES VENSACAIS



La commune a mis en place cet été un nouveau moyen d'information, PanneauPocket, qui vous permet de recevoir en temps réel, sur votre téléphone ou votre tablette, informations et alertes (événements, coupures de réseau, travaux sur la voirie, alertes météo, etc.).

**Téléchargez gratuitement l'application PanneauPocket en 4 clics**

1. Ouvrez l'application « Play Store » ou « AppStore » ou « AppGallery » sur votre téléphone ou tablette.
2. Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones).
3. Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste.
4. Cliquez sur « Installer » ou « Obtenir ». **Attention, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur « Passez cette étape » car le téléchargement est gratuit.**

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de la commune de Vensac (sélectionnée dans la liste des communes). Vous recevrez ainsi automatiquement une notification chaque fois qu'une information sera publiée par la mairie.

**Si vous n'avez ni smartphone ni tablette, consultez informations et alertes depuis votre ordinateur sur [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)**

## NOUVEAU PANNEAU ÉLECTRONIQUE D'INFORMATION

Le panneau électronique d'information, qui était obsolète, a été remplacé par un modèle plus performant et offrant une meilleure lisibilité.



## APPEL DU COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des fêtes, présidé par Jean DESPLANQUES, **cherche des bénévoles pour les aider** et leur permettre de proposer aux Vensacais et habitants des communes voisines un beau programme d'activités, comme chaque année. En effet, certains membres du comité se fatiguent sous le poids des ans et ne sont donc plus en mesure de s'investir autant.

**L'association rassemblera tous ses adhérents en Assemblée générale le dimanche 16 janvier 2022 afin de décider de son avenir.**

Il serait fort navrant que, faute de bras, le Comité des fêtes cesse ses activités... Alors, nous faisons appel aux bonnes volontés : mobilisez-vous pour maintenir l'association et animer notre commune avec le même dynamisme ! Que ceux qui sont intéressés se manifestent auprès de :

Jean DESPLANQUES au 06 85 53 58 67.

## AGENDA (sous réserve de la situation sanitaire)

<b>Dimanche 27 février 2022</b>	<b>Repas des Anciens</b>
<b>Dimanche 10 avril 2022</b>	<b>1<sup>er</sup> tour des élections présidentielles</b>
<b>Dimanche 24 avril 2022</b>	<b>2<sup>d</sup> tour des élections présidentielles</b>
<b>Samedi 7 et dimanche 8 mai</b>	<b>Fête du village</b>
<b>Dimanche 12 juin 2022</b>	<b>1<sup>er</sup> tour des élections législatives</b>
<b>Dimanche 19 juin 2022</b>	<b>2<sup>d</sup> tour des élections législatives</b>

Un spectacle musical sera organisé par la commune à une date qui sera définie ultérieurement.

## VIE ASSOCIATIVE

**ACCA** : Gilles LABOY – tél. 06 81 00 35 24

**Au Plaisir de Peindre** : Josiane CAHIER – tél. 06 03 29 94 55 – E-mail : [cahier.josiane@orange.fr](mailto:cahier.josiane@orange.fr)

**Comité des fêtes** : Jean DESPLANQUES – tél. 06 85 53 58 67

**Le Petit Pinceau** : Nicole MESURET – tél. 05 56 09 60 25 et 06 79 24 32 03 – E-mail : [mesuret.yves@orange.fr](mailto:mesuret.yves@orange.fr)

**Union Nationale des Combattants (UNC)** : Alain CASTANET – tél. 06 09 65 03 93

**Vensac Détente** : Danielle ROBIN – tél. 06 74 69 62 88

**Vensac Loisirs Culture (VLC)** : Myriam DOLBEAU – tél. 06 47 41 13 02 – E-mail : [daphne.kpodo@orange.fr](mailto:daphne.kpodo@orange.fr)

## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES

Maïna le 30 août 2021 à Bruges, fille de Cécilia MONTEIRO et Jean-Baptiste ROULIN

Lou le 14 septembre 2021 à Lesparre, fille de Maythé CAMPO et Bruno RICHARD

Timéo le 30 novembre 2021 à Lesparre, fils d'Ericka VIGNERON et Matthias FIGEROU.

Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à Maïna, Lou, Timéo et félicite les heureux parents.

### MARIAGES

Virginie SEUBES et Bertrand LABARBE le 26 juin 2021

Justine MAKUCH et Christopher GUÉNON le 7 août 2021

Cécile SINI et Jésus ALONSO le 27 novembre 2021.

Le Conseil municipal leur adresse ses meilleurs vœux de bonheur.

### DÉCÈS

Gladys LIÈS le 6 août 2021 à Vensac, à l'âge de 94 ans

Gisèle DULUC le 8 septembre 2021 à Lesparre, à l'âge de 93 ans

Yves THÉRY-PETRUZ le 18 septembre 2021 à Lesparre, à l'âge de 62 ans

André SERVANT le 7 octobre 2021 à Lesparre, à l'âge de 96 ans

Serge SUBIAS le 9 octobre 2021 à Bordeaux, à l'âge de 74 ans

Denis LAPEYRE le 29 octobre 2021 à Saint Sébastien (Espagne), à l'âge de 55 ans

Jean-Pierre TARTAS le 30 novembre 2021 à Lesparre, à l'âge de 63 ans.

Le Conseil municipal présente ses condoléances aux familles des défunts.